



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.31

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
EXPLOITATION INTERNATIONALE
AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE**

**BRUIT DANS UN CENTRAL AUTOMATIQUE
NATIONAL À QUATRE FILS**

Recommandation UIT-T Q.31

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.31 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.31

BRUIT DANS UN CENTRAL AUTOMATIQUE NATIONAL À QUATRE FILS

Il est souhaitable que, dans le cas d'un central automatique national à quatre fils, les conditions relatives au bruit soient les mêmes que celles qui sont spécifiées au § 5 de la Recommandation Q.45 pour un centre international.